

COMMUNE DE SAINT-FLOUR
CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2025
DELIBERATION N°17/03/2025-56

Conseillers en exercice : 29 L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept Mars, à dix-neuf heures, le
Présents : 22 Conseil Municipal de la Commune de SAINT-FLOUR s'est réuni en
Absents représentés : 3 séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation
Absents excusés : 4 légale, sous la présidence de Monsieur Philippe DELORT, Maire.
Votants : 25

Étaient présents :

M. Philippe DELORT, Maire, M. Eric BOULDOIRES, MME Marie PETITIMBERT, M. Frédéric DELCROS, MME Annick MALLET, M. Jean-Pierre JOUVE, MME Bonnie DELEPINE, M. Jérôme GRAS, MME Florie PAROU, Adjointes,
MM. Jean-Claude PRIVAT, Jean-Luc PERRIN, MME Corinne AMAT, MM. Christian GRENIER, Nicolas FERNANDEZ, MME Emmanuelle NIOCEL-JULHES, MM. Yannick MOURET, Marc POUUNET, MME Martine GUIBERT, M. Bruno TEISSEDE, MME Christiane MEYRONEINC, M. Jonathan LAROUSSINIE, MME Marie-Pierre MURAT, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

M. Géraud DELPUECH par M. Jean-Luc PERRIN,
MME Mathilde BOUT par MME Florie PAROU,
M. Tarek EL MAROUANI par M. Philippe DELORT,

Absents excusés :

MMES Maryline VICARD, Marine NEGRE, Patricia RENAUD, Nathalie LESTEVEN.

Madame Florie PAROU a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le **28 MARS 2025**
et que la convocation avait été faite et publiée le 11 Mars 2025.

Le présent extrait a été transmis le **19 MARS 2025**
à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR.

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de sa date de réception en Sous-Préfecture, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

**OBJET : CONSTRUCTION D'UNE CRECHE COLLECTIVE DE 48 PLACES – LOT N°14
SANITAIRE / CHAUFFAGE / VENTILATION : AVENANT N°2**

RAPPORTEUR : Monsieur Jérôme GRAS

Dans le cadre du marché de travaux relatif à la construction de la crèche, le lot N°14 (Sanitaire / chauffage / ventilation) a été attribué à l'entreprise ANVOLIA PRO 63 (63800 COURNON D'AUVERGNE) pour un montant de 172 026,51 € H.T.

Pour rappel, un avenant N° 1 a porté le montant du marché à 172 978,89 € H.T.

Des travaux supplémentaires ont été rendus nécessaires suite à des adaptations techniques liées à des modifications de meubles.

Ces différentes prestations engendrent une plus-value de 7 511,20 € H.T.

Le montant du marché est désormais de 180 490,09 € H.T.

La Commission des marchés publics, réunie le Lundi 10 Mars 2025, a donné un avis favorable à la passation de cet avenant.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Après avoir délibéré,

- APPROUVE l'avenant N°2 du lot N°14 (Sanitaire / chauffage / ventilation) relatif aux travaux de construction d'une crèche collective de 48 places à conclure avec l'entreprise ANVOLIA PRO 63 pour un montant en plus-value de 7 511,20 € H.T.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

POUR : 25 voix

Ainsi délibéré en séance ordinaire les jour, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre.

Le Maire,

A blue ink signature of Philippe DELORT is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "M. M. SAINT-ETIENNE-MOUTIER" and "1870".

Philippe DELORT

L'élue secrétaire de séance,

Florie PAROU

A black ink signature of Florie PAROU, consisting of several overlapping loops.

SECRETARIAT Ville de Saint-Flour

De: notifascl@fast.efast.fr
Envoyé: mercredi 19 mars 2025 10:42
À: SECRETARIAT Ville de Saint-Flour
Objet: Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 17-03-2025-56

':. Notification FAST :

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 17-03-2025-56, télétransmis par Sarah COSTEROUSSÉ.
Il porte le numéro d'identifiant unique : 015-211501879-20250319-17-03-2025-56-DE.

Informations sur l'acte

Numero : 17-03-2025-56

Objet : Construction d'une crèche collective de 48 places - Lot N.14 : Sanitaire / Chauffage / Ventilation : Avenant N.2

Date de décision : 19/03/2025

Date de transmission : 19/03/2025

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique / 1.1. Marchés publics

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

FAST

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>



MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N°2

A - Identification du pouvoir adjudicateur

**Commune de Saint-Flour
Hôtel de ville
1 place d'Armes – BP36
15100 SAINT FLOUR Cedex**

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

**ANVOLIA PRO 63
6 rue Jean Mermoz
63800 CURNON D'Auvergne**

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

**Construction d'une crèche collective de 48 places
Lot N°14 : Sanitaire / chauffage / ventilation**

Date de la notification du marché public: **13 octobre 2023**

Date de fin d'exécution du marché public : **7 avril 2025**

Montant initial du marché public:

- **Taux de la TVA : 20 %**
- **Montant HT : 172 026,51 €**
- **Montant TTC : 206 431,81 €**

Montant du marché public après avenant N°1 :

- **Taux de la TVA : 20 %**
- **Montant HT : 172 978,89 €**
- **Montant TTC : 207 574,67 €**

D - Objet de l'avenant.

Le présent avenant a pour objet l'intégration de prestations complémentaires.

Selon Ordre de service N°4 en date du 14 février 2025

Selon devis N°63-24-05909-V01 en date du 14 janvier 2025:

- Montant H.T. : 7 511,20 €
 - Modification de meubles de change avec prise en compte des besoins des utilisateurs.
 - Modification du meuble réalisé avec des usages dans la salle de jeux d'eau

Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public:

NON OUI

Montant de l'avenant :


- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 7 511,20 €
- Montant TTC : 9 013,44 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 4,34 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 180 490,09 €
- Montant TTC : 216 588,10 €

Par ailleurs la date de fin des travaux est reportée au **7 avril 2025** comme indiqué dans l'ordre de service N°3.

E - Signature du titulaire du marché public


Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
BRAS David responsable secteur.	La Couron. le 26/03/25	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (

A Saint-Flour, le **27 MARS 2025**

Signature


Le maire,

Philippe DELORT

SECRETARIAT Ville de Saint-Flour

De: notifascl@fast.efast.fr
Envoyé: jeudi 27 mars 2025 19:13
À: SECRETARIAT Ville de Saint-Flour
Objet: Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 17-03-2025-56

':. Notification FAST :

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 17-03-2025-56, télétransmis par Sarah COSTEROUSSE. Il porte le numéro d'identifiant unique : 015-211501879-20250327-17-03-2025-56-CC.

Informations sur l'acte

Numero : 17-03-2025-56

Objet : Construction d'une crèche collective de 48 places - Lot N.14 : Sanitaire / Chauffage / Ventilation : Avenant N.2

Date de décision : 27/03/2025

Date de transmission : 27/03/2025

Nature de l'acte : Contrats conventions et avenants

Matière de l'acte : 1. Commande Publique / 1.1. Marchés publics

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

FAST

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>